



FICHE DE DECLARATION ENVIRONNEMENTALE ET SANITAIRE DU PRODUIT

ENVIRONMENTAL AND HEALTH PRODUCT DECLARATION (EPD & HPD)

*En conformité avec la norme NF EN 15804+A2 :2019-10
et son complément national NF EN 15804/CN :2022-10*

Glasroc® X 13 (hors ossatures et
 finition)

/ Plaque de plâtre 12.5 mm



N° d'enregistrement INIES : 20230233458

Date de réalisation : 16/11/2023

Version : 1.1



Table des matières

Table des matières	2
Avertissement	3
Guide de lecture	3
Précaution d'utilisation de la FDES pour la comparaison des produits	3
• Informations générales	4
• Description de l'unité fonctionnelle et du produit.....	5
Description de l'unité déclarée	5
Description du produit et de son utilisation.....	5
Données techniques et caractéristiques physiques	5
Description des principaux composés et/ou matériaux pour 1m ² de produit.....	5
Informations sur la teneur en carbone biogénique	5
Description de la durée de vie de référence	6
• Etapes du cycle de vie	6
Etape de production, A1-A3	7
Etape de construction, A4-A5.....	8
Etape d'utilisation (exclusion des économies potentielles), B1-B7.....	10
Etape de fin de vie, C1-C4.....	10
Potentiel de recyclage / réutilisation / récupération, D.....	12
• Information pour le calcul de l'analyse de cycle de vie.....	14
Champ de l'étude	14
Qualité des principales données utilisées pour la réalisation de la FDES	14
Représentativité de la FDES	15
• Résultats de l'analyse de cycle de vie.....	16
• Interprétation du cycle de vie	23
• Informations additionnelles sur le relargage de substances dangereuses dans l'air intérieur, le sol et l'eau pendant l'étape d'utilisation.....	24
Air intérieur	24
Sol et eau	24
• Contribution du produit à la qualité de vie à l'intérieur des bâtiments.....	25
Caractéristiques du produits participant à la création des conditions de confort hygrothermique dans le bâtiment.....	25
Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort acoustique dans le bâtiment	25
Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort visuel dans le bâtiment.....	25
Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort olfactif dans le bâtiment	25
• Informations additionnelles	26
Filière de recyclage	26
Système de management de l'environnement	26

Avertissement

Les informations contenues dans cette déclaration sont fournies sous la responsabilité de Saint-Gobain Placoplatre (producteur de la FDES) selon la NF EN 15804+A2 et le complément national NF EN 15804/CN.

Toute exploitation, totale ou partielle, des informations fournies dans ce document doit au minimum être accompagnée de la référence complète de la FDES d'origine ainsi que de son producteur qui pourra remettre un exemplaire complet.

La norme EN 15804+A2 du CEN, le complément national NF EN 15804/CN servent de règles de définition des catégories de produits (RCP).

NOTE : La traduction littérale en français de « EPD (*Environmental Product Declaration*) » est « DEP » (Déclaration Environnementale de Produit). Toutefois, en France, on utilise couramment le terme de FDES (Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire) qui regroupe à la fois la Déclaration Environnementale et des informations Sanitaires pour le produit faisant l'objet de cette FDES. La FDES est donc bien une "DEP" complétée par des informations sanitaires.

Guide de lecture

Exemple de lecture : $-9,0E-03 = -9,0 \times 10^{-3} = -0,009$

Les règles d'affichage suivantes s'appliquent :

- Lorsque le résultat de calcul de l'inventaire est nul, alors la valeur zéro est affichée.
- Abréviations utilisées :
 - N/A : Non Applicable
 - UF : Unité Fonctionnelle
 - UD : Unité Déclarée
- Les unités utilisées sont précisées devant chaque flux : le gramme « g », le kilogramme « kg », le Watt « W », le kilowattheure « kWh », le mégajoule « MJ », le kelvin « K », le millimètre « mm », le mètre « m », le kilomètre « km », le mètre carré « m² », le mètre cube « m³ », la mole « mol », le kilo-Becquerel et les unités de comparaison de toxicité écologique (CTUe) et humaine (CTUh).
- Lorsque le module n'est pas évalué, alors la valeur « MND » est affichée.

Précaution d'utilisation de la FDES pour la comparaison des produits

Les FDES de produits de construction peuvent ne pas être comparables si elles ne sont pas conformes à la norme NF EN 15804+A2.

La norme NF EN 15804 définit au § 5.3 « Comparabilité des Déclarations Environnementales Produit pour les produits de construction », les conditions dans lesquelles les produits de construction peuvent être comparés, sur la base des informations fournies par la FDES :

- En dehors du cadre d'un bâtiment, les DEP ne sont pas des outils permettant de comparer des produits et des services de construction.
- Pour l'évaluation de la contribution des bâtiments au développement durable, une comparaison des aspects et des impacts environnementaux doit être entreprise conjointement aux aspects et impacts socioéconomiques relatifs au bâtiment.
- Pour l'interprétation d'une comparaison, des valeurs de référence sont nécessaires. La présente norme ne fixe pas de valeurs de référence.

• Informations générales

Déclaration Environnementale Produit conforme à la norme NF EN ISO 14025 et NF EN 15804+A2.

Editeur de la FDES : Saint-Gobain Placoplatre, Tour Saint-Gobain 12, place de l'Iris, 92400 Courbevoie

Dans les objectifs d'amélioration continue et d'écoconception, Saint-Gobain Placoplatre a formé des praticien(ne)s en analyse de cycle de vie et réalisé en interne des déclarations environnementales produits.

dev_durable_gypse_france@saint-gobain.com

Type de Déclaration Environnementale : « du berceau à la tombe et module D », FDES individuelle

Identification Règle de Catégorie de Produit : La norme EN 15804+A2, le complément national NF EN 15804/CN servent de règles de définition des catégories de produits (RCP).

Référence commerciale et fabricant(s) représentés : Glasroc® X 13 (hors ossatures et finition) de 12.5 mm, fabriquée dans l'usine de Melnik en République Tchèque pour Saint-Gobain Placoplatre.

Circuit de distribution : BtoB

L'étude et la rédaction de cette déclaration ont été réalisées par Valentin Rousseau et Sandrine Jacquet.

Rapport d'accompagnement de la déclaration réalisé le 25 octobre 2023. Les informations relatives à la validité de la FDES sont cohérentes avec les spécifications contenues dans le rapport du projet.

La norme EN 15804 du CEN sert de RCP ^{a)} .
Vérification indépendante de la déclaration, conformément à l'EN ISO 14025:2010 ☐ Interne ☒ Externe
(Selon le cas ^{b)}) Vérification par tierce partie externe : Yannick Le Guern, Maxime Pousse, Frédéric Croison et Pierre-Alexis Duvernois (ELYS Conseil). Numéro d'enregistrement AFNOR-INIES : 20230233458
Date de 1ere publication : 16/11/2023
Date de mise à jour : N/A
Date de vérification : 17/11/2023
Période de validité : 5 ans
Date de fin de validité : 31/12/2028
a) Règles de définition des catégories de produits b) Facultatif pour la communication entre entreprises, obligatoire pour la communication entre une entreprise et ses clients (voir l'EN ISO 14025:2010, 9.4)

Ces informations sont disponibles à l'adresse suivante :

www.inies.fr



• Description de l'unité fonctionnelle et du produit

Description de l'unité déclarée

En considérant les fonctions de ce produit, l'unité déclarée peut être décrite ainsi :

1 m² de parement fixé et jointoyé (hors ossatures métalliques), sous forme de panneau rigide, destiné à recevoir tout type de finition.

Description du produit et de son utilisation

Cette Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire des produits (FDES) décrit les impacts environnementaux d'1 m² de plaque de plâtre, hors ossatures et finitions.

Utilisation en zones extérieures protégées : cloison sur façade porteuse, destinée au parachèvement sec, avec résistance aux intempéries renforcées par des membranes en fibre de verre.

La durée de vie d'un produit en plâtre est similaire à celle d'un bâtiment, tant que le composant fait partie de celui-ci (souvent fixée à 50 ans).

Données techniques et caractéristiques physiques

Code de désignation CE : 1812-CPD-1082

Réaction au feu : A1

Classement à l'humidité : H1 (EN521) - Les plaques Glasroc® X 13 sont destinés aux locaux EB+ collectifs ainsi que certains locaux EC (selon le classement visé dans le e-cahier du CSTB 3567 – mai 2006)

Contenu en matière secondaire du produit : 0%

Description des principaux composés et/ou matériaux pour 1m² de produit

Paramètres	Valeurs
Masse surfacique du produit	10.9 kg/m ²
Quantité de plaque hors surfaçage	10.14 kg de mélange de plâtre
Epaisseur	12.5 mm
Surfaçage	0.762 kg de voiles de verre collés sur chaque face
Emballage pour le transport et la distribution	0.26 kg de palette en bois
Produits complémentaires pour la pose	40.5 g (1.25 ml) de bande Glasroc®X Sealing Tape Black
	133 g de vis en acier Heco HTP T CS VFT (18.3 g x 7.3 g chacune)

Substances de la liste candidate selon le règlement REACH : aucune substance appartenant à la liste à plus de 0,1% en masse.

NB : Le poids de plaque utilisé dans cette FDES peut différer du poids affiché sur le site internet Placoplatre, qui est donné à titre indicatif.

Informations sur la teneur en carbone biogénique

Teneur en carbone biogénique	Valeurs
Teneur en carbone biogénique du produit (à la sortie de l'usine)	6.71E-04 kg C/UF
Teneur en carbone biogénique de l'emballage associé (à la sortie de l'usine)	1.08E-01 kg C/UF

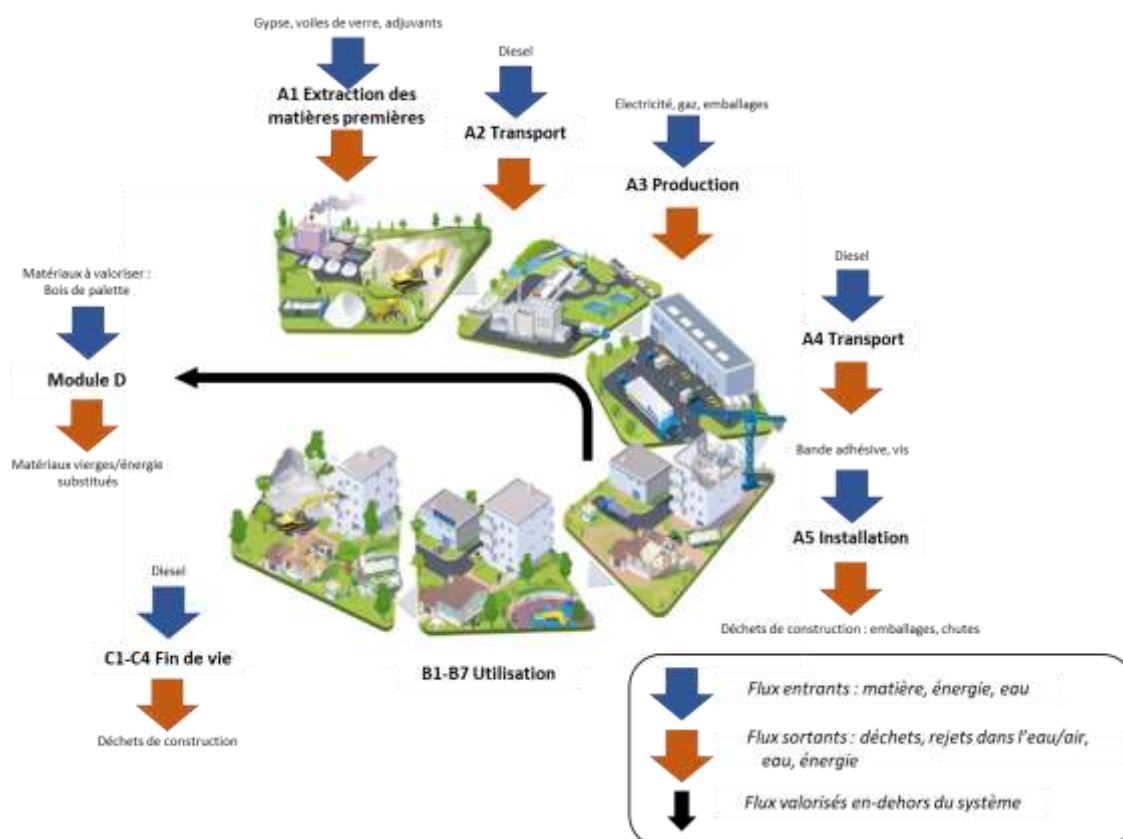
Calculs selon la norme NF EN16449 :2014 et à partir de données de la littérature.

Description de la durée de vie de référence

Durée de vie de référence (DVR)	50 ans
Justification	La durée de vie de 50 ans choisie pour ce type de produit correspond aux exigences de la norme NF EN 15804/CN : 2022-10 (annexe H) dans les conditions d'utilisation de référence. La DVR correspond à la période au bout de laquelle il est supposé une rénovation du bâtiment causée par des besoins indépendants de la durée de vie du produit (pouvant dépasser 50 ans). Le produit conserve ses performances techniques durant la durée totale de son cycle de vie.
Propriétés déclarées du produit (à la sortie de l'usine)	Réaction au feu A1 Résistance thermique 0.18 m².K/W
Paramètres théoriques d'application	/
Qualité présumée des travaux, lorsque l'installation est conforme aux instructions du fabricant	Conforme à la norme EN 15283-1
Environnement extérieur (pour les applications extérieures)	DoP Glasroc X 13 PV – 34/2016-Fr
Environnement intérieur (pour les applications intérieures)	Non concerné
Conditions d'utilisation	Plaque de plâtre à armature en voile non-tissé et à bords aminçis
Maintenance	Non pertinent

• Etapes du cycle de vie

Schéma du cycle de vie



Description des frontières du système (X = inclus dans l'ACV ; MND = Module Non Déclaré)														
Etape de production	Etape de construction		Etape d'utilisation							Etape de fin de vie				Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
Production	Transport	Installation	Utilisation	Maintenance	Réparation	Remplacement	Réhabilitation	Utilisation d'énergie	Utilisation d'eau	Déconstruction / démolition	Transport	Traitement des déchets	Elimination	Possibilité de réutilisation, récupération, recyclage
A1-A3	A4	A5	B1	B2	B3	B4	B5	B6	B7	C1	C2	C3	C4	D
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Etape de production, A1-A3

Description de l'étape :

L'étape de la production des plaques de plâtre est subdivisée en trois modules : A1, approvisionnement en matières premières; A2, transport et A3, fabrication.

L'agrégation des modules A1, A2 et A3 est une possibilité donnée par la norme EN 15804+A2. Cette règle est appliquée à cette FDES.

A1 Approvisionnement en matières premières

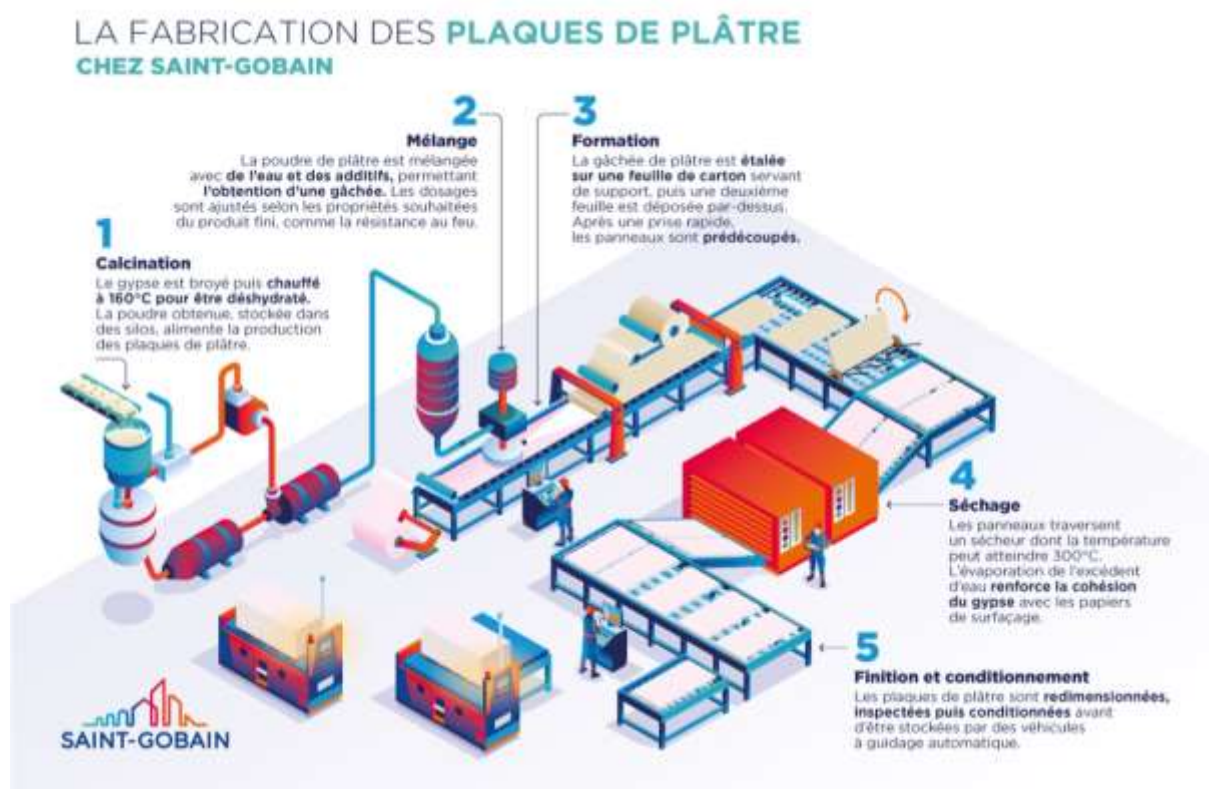
Ce module prend en compte l'approvisionnement et le traitement de toutes les matières premières et les énergies qui se produisent en amont du procédé de fabrication. En particulier, il couvre l'approvisionnement en matières premières pour la fabrication du plâtre, comme le gypse issu de désulfuration, et de voiles de verres. Le prélèvement de CO₂ atmosphérique sous forme de carbone biogénique dans les substances issues de la biomasse est pris en compte à cette étape.

A2 Transport à destination du fabricant

Les matières premières sont transportées jusqu'au site de fabrication. La modélisation comprend, pour chacune des matières premières, des transports routiers, fluviaux ou ferroviaires (valeurs moyennes).

A3 Fabrication

La fabrication d'une plaque de plâtre inclut les étapes de broyage et de gâchage (cf. diagramme du procédé de fabrication). De plus, la production des emballages est prise en compte à cette étape, incluant le prélèvement de CO₂ atmosphérique sous forme de carbone biogénique dans le bois de la palette.



Remarque : les surfacages du produit sont en voile de verre. Pour les points 3 et 4, il faut remplacer le « carton » par « voile de verre ».

Etape de construction, A4-A5

Description de l'étape :

L'étape de construction est divisée en deux modules : A4, le transport jusqu'au site de construction et A5, l'installation dans le bâtiment.

Description des scénarios et des informations techniques supplémentaires :

A4 Transport jusqu'au site de construction

Ce module inclut le transport de la sortie d'usine au chantier. Le transport est calculé sur un scénario incluant les paramètres suivants :

Paramètre	Valeur
Type de combustible et consommation du véhicule ou type de véhicule utilisé pour le transport, par exemple camion sur longue distance, bateau, etc.	Camion avec une charge utile de 29 t, consommation de diesel de 38 litres pour 100 km
Distance moyenne jusqu'au chantier	1 325 km depuis l'usine jusqu'au chantier avec stockage intermédiaire à l'usine placoplâtre de Vaujours
Utilisation de la capacité (incluant les retours à vide)	100 % de la capacité en volume 30 % de retours à vide
Densité du produit transporté	115.2 m ² par palette et 16 palettes par camion
Coefficient d'utilisation de la capacité volumique	Coefficient <1

A5 Installation dans le bâtiment

Ce module comprend les déchets produits lors de l'installation de la plaque de plâtre dans le bâtiment, la production supplémentaire engendrée pour compenser ces pertes et le traitement des déchets de chantier. Les scénarios utilisés pour la quantité de déchets générée lors de la mise en œuvre et le traitement des déchets de chantier sont les suivants :

Paramètre	Valeur
Intrants auxiliaires pour l'installation (spécifiés par matériau)	40.5 g de bande Glasroc®X Sealing Tape Black 133 g de vis en acier Heco HTP T CS VFT Les ossatures métalliques ne sont pas prises en compte dans cette FDES. L'utilisateur devra les intégrer en fonction du système constructif retenu.
Utilisation d'eau	Aucune
Utilisation d'autres ressources	Non concerné
Description quantitative du type d'énergie (mélange régional) et consommation durant le processus d'installation	0.0183 kWh (énergie électrique, selon le mix français, pour visser les plaques)
Déchets produits sur le site de construction avant le traitement des déchets générés par l'installation du produit (spécifiés par type)	5% de plaque de plâtre 5% des accessoires de pose (bande) 100% des palettes en bois (emballage)
Matières (spécifiées par type) produites par le traitement des déchets sur le site de construction, par exemple collecte en vue du recyclage, de la récupération d'énergie, de l'élimination (spécifiées par voie)	Les déchets de plaque de plâtre et accessoires de pose sont enfouis à 100%. Les vis sont enfouies à 100%. Le taux de valorisation des palettes en bois est de 87% ¹ (7% valorisation matière, 80% valorisation énergétique). Elles sont incinérées pour le reste.
Emissions directes dans l'air ambiant, le sol et l'eau	Non concerné

Parmi les modes de fixation des plaques Glasroc® X 13, le choix des vis a été retenu de façon majorante par rapport aux solutions avec pointes ou agrafes en acier, nécessitant moins d'acier. Bien que ces dernières étant plus couramment utilisées (pose plus rapide). La variabilité des résultats est indiquée plus bas.

Le traitement du carbone biogénique contenu dans les emballages (palette en bois) dépend des fractions valorisées ou éliminées :

- Recyclage : Le contenu en carbone biogénique du produit est une propriété inhérente du matériau. C'est-à-dire que 100 % du carbone biogénique contenu dans la fraction recyclée est restitué sous forme de CO₂ (changement climatique biogénique).
- Incinération : Il est supposé une combustion complète du bois. 100 % du contenu en carbone biogénique associé est émis sous forme de CO₂, CO et CH₄ dans l'air.
- Enfouissement :

¹ ADEME, FCBA. VALORISATION DES PALETTES BOIS EN FIN DE VIE : ETAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES D'EVOLUTION. Partie 2, figure 34. https://tywaste.fr/wp-content/uploads/2021/04/VALORISATION-DES-PALETTES-BOIS-EN-FIN-DE-VIE-VALOPAL_Rapport-complet2020.pdf

- le taux de dégradabilité est fixé à 10 % pour le bois de la palette. La conversion du carbone en CO₂/CH₄ dans l'air suit les hypothèses de l'étude du FCBA².
- Les 90% de carbone biogénique non dégradés sont convertis entièrement en CO₂ réémis dans l'air.

Ainsi tout le contenu en carbone biogénique est restitué en fin de vie sous forme de CO₂/CH₄, conformément à la norme NF EN15804/CN:2022-10.

Etape d'utilisation (exclusion des économies potentielles), B1-B7

Description de l'étape :

L'étape d'utilisation est divisée en sept modules :

- B1: Utilisation ou application du produit installé
- B2: Maintenance
- B3: Réparation
- B4: Remplacement
- B5: Réhabilitation
- B6: Besoins en énergie durant la phase d'exploitation
- B7: Besoins en eau durant la phase d'exploitation.

Description des scénarios et des informations techniques supplémentaires :

Aucune opération technique n'est nécessaire durant la phase d'utilisation jusqu'à la fin de vie. Ainsi, les plaques de plâtre n'ont pas d'impact durant cette étape.

Etape de fin de vie, C1-C4

Description de l'étape :

Cette étape inclut les différents modules de fin de vie suivants : C1, déconstruction, démolition ; C2, transport jusqu'au traitement des déchets ; C3, traitement des déchets en vue de leur réutilisation, récupération et/ou recyclage ; C4, élimination.

Description des scénarios et des informations techniques supplémentaires :

² FCBA/CODIFAB. Version 1-2023. GDBAT : Gestion des déchets de produits de construction bois en fin de vie - Phase 2 : Modélisation ACV de la gestion des déchets bois de classes BR1 et BR2. Disponible sur : <https://www.codifab.fr/actions-collectives/modelisation-acv-de-la-gestion-des-dechets-bois-de-classes-br1-et-br2>

C1 Déconstruction, démolition

La déconstruction et/ou le démontage des plaques de plâtre fait partie de la démolition d'un bâtiment entier. Dans notre cas, les opérations spécifiques de démontage des plaques ne sont pas considérées.

C2 Transport jusqu'au traitement des déchets

Paramètre	Valeur
Processus de collecte spécifié par type	Collecte avec les déchets de construction mélangés en vue d'un enfouissement : 10.295 kg (100%) de plaque de plâtre et accessoires de pose (bande et vis) 0.762 kg (100%) de voiles de verre et de colle
Système de récupération spécifié par type	Aucun
Elimination spécifiée par type	100% des déchets de plaques de plâtre et accessoires de pose sont destinés à l'enfouissement 100% des vis sont destinés à l'enfouissement 100 % de surfacage (voiles de verre et colle) sont destinés à l'enfouissement
Hypothèses pour l'élaboration de scénarios (par exemple transport)	Camion avec une charge utile de 24 t, consommation de diesel de 38 litres pour 100 km 50 km jusqu'au centre d'enfouissement

C3 Traitement des déchets en vue de leur réutilisation, récupération et/ou recyclage

Les plaques de plâtre ayant un revêtement en voiles de verre ne sont pas destinées à la réutilisation, récupération et/ou recyclage. Aucune opération n'est considérée à cette étape.

C4 Elimination

La plaque de plâtre et les accessoires de pose sont supposés être enfouis en centre de stockage de déchets en totalité (100%). Les vis sont enfouies à 100%.

Paramètre	Valeur
Déchets enfouis	10.295 kg (100%) de plaque de plâtre et accessoires de pose (bande et vis) 0.762 kg (100%) de voiles de verre et de colle

Le modèle de dégradation du carbone biogénique dans la fraction enfouie suit les hypothèses suivantes :

- Les constituants biosourcés de la plaque de plâtre sont supposés se dégrader à 100 %. La conversion ultérieure de ce carbone sous forme de CO₂ et CH₄ dans l'air s'appuie sur l'étude du FCBA.

Paramètre	Valeur
Elimination spécifiée par type	Les déchets de plaques de plâtre et accessoires non valorisés sont destinés à l'enfouissement
Taux de dégradation du carbone biogénique	Composants du produit : 100%, soit 11.057 kg
Emission de dioxyde de carbone biogénique provenant du carbone biogénique résiduel	0 kg CO ₂ équivalent

Le modèle de dégradation du carbone biogénique dans la fraction enfouie suit les hypothèses suivantes conformément à l'exigence de la norme EN15804+A2 (§6.3.5.5) :

- Les constituants biosourcés de la plaque de plâtre (minoritaires) sont emprisonnés dans la matrice minérale. Toutefois, ils sont supposés se dégrader à 100% de façon conservative, faute de maîtrise du mécanisme de dégradation. Le modèle de dégradation en CO₂/CH₄ de l'étude du FCBA³.

Potentiel de recyclage / réutilisation / récupération, D

Le module D quantifie les charges et bénéfices potentiels liés à la valorisation du produit en fin de vie.

Le tableau suivant décrit les flux sortants du système destinés à la valorisation :

Matières/matériaux valorisés sortants des frontières du système	Processus de recyclage au-delà des frontières du système	Matières /matériaux / énergie économisés	Quantités associées (kg sortant du système/UD)
Bois de palette	Préparation de débit de bois pour réintégration dans la fabrication de produits bois (types panneaux de particules)	Broyat de palettes pour panneaux	0,0182 kg (emballage)
Bois de palette	valorisation énergétique en chaudière biomasse	Broyat de bois pour énergie se substituant à du gaz naturel et la production d'électricité en France sur le réseau	0,208 kg (emballage)

³ FCBA/CODIFAB. Version 1-2023. GDBAT : Gestion des déchets de produits de construction bois en fin de vie - Phase 2 : Modélisation ACV de la gestion des déchets bois de classes BR1 et BR2. Disponible sur : <https://www.codifab.fr/actions-collectives/modelisation-acv-de-la-gestion-des-dechets-bois-de-classes-br1-et-br2>

Bois de palette	incinération avec récupération d'énergie, rendement électrique+thermique 23%	Broyat de palettes pour énergie	0,0338 kg (emballage)
-----------------	--	------------------------------------	--------------------------

• Information pour le calcul de l'analyse de cycle de vie

Champ de l'étude

RCP utilisé	La norme EN 15804+A2, le complément national NF EN 15804/CN servent de règles de définition des catégories de produits (RCP)
Frontières du système	Du berceau à la tombe et module D : A1-3, A4-5, B1-7, C1-4, D
Règles de coupure	Aucune règle de coupure n'a été appliquée
Allocations	Etant donné qu'il n'y a pas de coproduits, les critères d'allocations ne sont pas utilisés.
Représentativité géographique et temporelle	Données primaires : République Tchèque, année 2021 (période de collecte des données primaires) Données secondaires : Modules génériques base GaBi (Version 10.6.1.35), avec un modèle énergétique de 2018, et modules Ecoinvent V3.6 (2019) Les mix électriques résiduels sont considérés d'après les données AIB 2020 ⁴ .
Variabilité des résultats	N/A

Qualité des principales données utilisées pour la réalisation de la FDES

L'évaluation de la qualité des principales données spécifiques est la suivante :

Données spécifiques	79 % des données avec une notation moyenne « très bonne » 7 % des données avec une notation moyenne « bonne » 13 % des données avec une notation moyenne « moyenne » 1 % des données avec une notation moyenne « faible » 0 % des données avec une notation moyenne « très faible »
Données génériques	23 % des données avec une notation moyenne « très bonne » 52 % des données avec une notation moyenne « bonne » 22 % des données avec une notation moyenne « moyenne » 3 % des données avec une notation moyenne « faible » 0 % des données avec une notation moyenne « très faible » La validation des principales données génériques est la suivante : 100 % des données secondaires sont plausibles 100 % des données secondaires sont complètes 95 % des données secondaires sont consistantes avec EN 15804+A2

⁴ AIB. European Residual Mixes. V1.0, 31 mai 2021. Disponible sur : https://www.aib-net.org/sites/default/files/assets/facts/residual-mix/2020/AIB_2020_Residual_Mix_Results.pdf

Justification de l'utilisation de données notées faibles ou très faibles :

- Les données concernées sont principalement les inventaires Ecoinvent v3.6 d'indice géographique GLO, n'ayant pas de déclinaison géographique plus précise.
- Quant au critère de représentativité temporelle, l'utilisation de la base de données Ecoinvent v3.6 (2019) au lieu de la dernière version v3.9.1 (2022) est justifiée par le besoin d'homogénéité dans les modèles ACV et entre les modèles ACV en vue de réaliser des FDES systèmes.

Représentativité de la FDES

Géographique	Cette FDES est représentative des plaques de pâte fabriquées en République Tchèque et mises en œuvre en France.
Technologique	Cette FDES est représentative des plaques de plâtre à bords amincis, fabriquées selon la technologie employée par Placoplatre
Temporelle	Cette FDES est représentative d'une fabrication en 2021
Variabilité des résultats	La variabilité des résultats* sur l'ensemble du cycle de vie tient au choix des accessoires de pose en acier : • Changement climatique combustibles fossiles : 5% • Consommation totale d'énergie primaire non renouvelable : 3% • Déchets non dangereux éliminés : 0.1% *Indicateurs témoins de l'annexe O, NF EN15804/CN:2022-10

• Résultats de l'analyse de cycle de vie

Le modèle d'ACV, l'agrégation des données et les impacts environnementaux sont calculés à partir du logiciel GaBi.

Ci-après, les tableaux qui synthétisent les résultats de l'ACV.

Pour rappel, exemple de lecture : $-9,0E-03 = -9,0 \times 10^{-3} = -0,009$

Les règles d'affichage suivantes s'appliquent :

- Lorsque le résultat de calcul de l'inventaire est nul, alors la valeur zéro est affichée.
- Lorsque le module n'est pas déclaré, alors la valeur « MNA » est affichée.

En raison des arrondis, les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des différents modules. Les valeurs négatives de l'étape A5 sont liées à l'application de la méthode proposée à l'annexe I de la norme NF EN 15804/CN.

Exonération de responsabilité quant aux incertitudes des méthodes de calculs des indicateurs d'impacts environnementaux de références et additionnels selon la norme EN15804+A2 :2019 (§5.4.2 ; §7.2.3.3) :

- Exonération de type 1 : Cette catégorie d'impact concerne principalement l'impact éventuel sur la santé humaine des rayonnements ionisants à faible dose du cycle des combustibles nucléaires. Elle ne prend pas en compte les conséquences d'éventuels accidents nucléaires, d'une exposition professionnelle ou de l'élimination de déchets radioactifs dans des installations souterraines. Les rayonnements ionisants potentiels provenant du sol, du radon et de certains matériaux de construction ne sont pas non plus mesurés par cet indicateur.
 - Indicateur(s) concerné(s) : Rayonnements ionisants (santé humaine)
- Exonération de type 2 : Les résultats de ces indicateurs doivent être utilisés avec prudence car les incertitudes de ces résultats sont élevées ou car l'expérience liée à ces indicateurs est limitée.
 - Indicateur(s) concerné(s) : Epuisement des ressources abiotiques (minéraux et métaux) ; Epuisement des ressources abiotiques (fossiles) ; Besoin en eau ; Ecotoxicité (eaux douces) ; Toxicité humaine, effets cancérigènes ; Toxicité humaine, effets non cancérigènes ; Impacts liés à l'occupation des sols / Qualité des sols

IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

Paramètres		Etape de production	Etape de construction		Etape d'utilisation							Etape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
		A1 / A2 / A3	A4 Transport	A5 Installation	B1 Utilisation	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l' énergie	B7 Utilisation de l' eau	C1 Déconstruction / démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination	
	Changement climatique - total - <i>kg CO₂ equiv/UD</i>	3,93	8,17E-01	1,17	0	0	0	0	0	0	0	0	4,61E-02	0	8,19E-02	-1,78E-01
	Changement climatique – combustibles fossiles - <i>kg CO₂ equiv/UD</i>	4,26	8,17E-01	7,47E-01	0	0	0	0	0	0	0	0	4,60E-02	0	7,10E-02	-1,76E-01
	Changement climatique - biogénique - <i>kg CO₂ equiv/UD</i>	-3,32E-01	2,86E-04	4,24E-01	0	0	0	0	0	0	0	0	4,36E-05	0	1,09E-02	-1,94E-03
	Changement climatique - occupation des sols et transformation de l'occupation des sols - <i>kg CO₂ equiv/UD</i>	4,38E-03	3,48E-05	4,90E-04	0	0	0	0	0	0	0	0	1,42E-05	0	4,87E-05	-1,88E-05
Le changement climatique correspond à une mesure des émissions de Gaz à « Effet de Serre » (GES), c'est-à-dire ayant la capacité de contribuer au réchauffement moyen à la surface terrestre. L'unité de mesure du changement climatique par ces GES est définie par rapport au dioxyde de carbone (CO ₂), GES de référence, et dont le pouvoir de réchauffement global est normalisé à 1.																
	Appauvrissement de la couche d'ozone - <i>kg CFC 11 equiv/UD</i>	3,87E-05	1,85E-07	2,24E-06	0	0	0	0	0	0	0	0	9,91E-09	0	2,25E-08	-2,44E-08
	La destruction de la couche d'ozone stratosphérique qui protège la Terre des rayons ultraviolets nocifs à la vie. Cette destruction de l'ozone est causée par la rupture de certains composés chlorés et / ou bromés qui se rompent quand ils atteignent la stratosphère et détruisent ensuite les molécules d'ozone par des réactions catalytiques.															
	Acidification des sols et de l'eau – <i>mol H⁺ equiv/UD</i>	1,02E-02	2,80E-03	2,98E-03	0	0	0	0	0	0	0	0	1,53E-04	0	5,99E-04	-1,32E-04
	L'acidification est le phénomène de réduction du pH du sol et du milieu aquatique, principalement sous l'effet du dioxyde de soufre (SO2) et des oxydes d'azote (NOx) et par l'ammoniac gazeux (NH3). Ces composés sont notamment issus de la combustion des combustibles fossiles et de l'activité agricole. L'acidification des écosystèmes a des effets nocifs sur la faune et la flore.															
	Eutrophisation aquatique, eaux douces – <i>kg P equiv/UD</i>	1,24E-04	1,13E-06	1,05E-05	0	0	0	0	0	0	0	0	6,71E-08	0	6,32E-07	-3,24E-07
	Eutrophisation aquatique marine – <i>kg N equiv/UD</i>	7,75E-03	8,81E-04	9,88E-04	0	0	0	0	0	0	0	0	4,83E-05	0	2,07E-04	-3,51E-05
	Eutrophisation terrestre – <i>mol N equiv/UD</i>	2,75E-02	9,69E-03	7,79E-03	0	0	0	0	0	0	0	0	5,31E-04	0	2,19E-03	-3,85E-04
Un enrichissement excessif, en nutriments, des eaux et des surfaces continentales, avec des effets biologiques néfastes associés.																
	Formation d'ozone photochimique – <i>kg NMVOC equiv/UD</i>	7,78E-03	2,67E-03	2,32E-03	0	0	0	0	0	0	0	0	1,46E-04	0	6,37E-04	-1,40E-04
	Les réactions chimiques sont provoquées par l'énergie de la lumière du soleil. La réaction des oxydes d'azote avec les hydrocarbures, en présence de lumière solaire formant de l'ozone est un exemple d'une réaction photochimique.															
	Epuisement des ressources abiotiques - minéraux et métaux - <i>kg Sb equiv/UD</i>	1,38E-05	5,95E-07	3,95E-06	0	0	0	0	0	0	0	0	3,21E-08	0	5,01E-07	-4,93E-08
	Epuisement des ressources abiotiques – combustibles fossiles - <i>MJ/UD</i>	70,8	11,2	11,0	0	0	0	0	0	0	0	0	6,32E-01	0	1,68	-2,99
	La consommation de ressources non renouvelables réduit leur disponibilité pour les générations futures.															
	Besoin en eau - <i>m³ de privation equiv dans le monde/UD</i>	9,36E-01	5,01E-03	3,20	0	0	0	0	0	0	0	0	2,89E-04	0	7,13E-02	-3,15E-03
	Le besoin en eau traduit une consommation d'eau, au sens privatif, en fonction des réserves disponibles localement et de leur taux de renouvellement naturel. Cette mesure permet de pondérer le stress hydrique de façon spatio-temporelle dans la consommation d'eau.															

INDICATEURS D'IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ADDITIONNELS

Paramètres	Etape de production	Etape de construction		Etape d'utilisation							Etape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	A1 / A2 / A3	A4 Transport	A5 Installation	B1 Utilisation	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l' énergie	B7 Utilisation de l' eau	C1 Déconstruction / démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination	
Emissions de particules fines - <i>Indice de maladies/UD</i>	1,45E-07	6,99E-08	3,27E-08	0	0	0	0	0	0	0	0	3,77E-09	0	1,11E-08	-1,32E-10
Rayonnements ionisants (santé humaine) - <i>kBq de U235 equiv/UD</i>	2,58E-01	5,17E-02	4,42E-02	0	0	0	0	0	0	0	0	2,78E-03	0	7,02E-03	-1,05E-02
Ecotoxicité (eaux douces) - <i>CTUe/UD</i>	147	7,39	12,2	0	0	0	0	0	0	0	0	4,17E-01	0	2,39	-2,06E-01
Toxicité humaine, effets cancérigènes - <i>CTUh/UD</i>	2,91E-09	9,48E-11	4,79E-10	0	0	0	0	0	0	0	0	5,50E-12	0	4,02E-11	-1,52E-11
Toxicité humaine, effets non cancérigènes - <i>CTUh/UD</i>	3,76E-08	8,16E-09	9,36E-09	0	0	0	0	0	0	0	0	4,59E-10	0	2,11E-09	-1,64E-10
Impacts liés à l'occupation des sols / Qualité des sols - <i>Sans dimension/UD</i>	56,8	1,37	6,41	0	0	0	0	0	0	0	0	8,37E-02	0	1,20	-2,26E-01

UTILISATION DES RESSOURCES															
Paramètres	Etape de production	Etape de construction		Etape d'utilisation							Etape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	A1 / A2 / A3	A4 Transport	A5 Installation	B1 Utilisation	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction / démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination	
 Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières - MJ/UD	5,23	2,95E-02	4,53	0	0	0	0	0	0	0	0	3,26E-03	0	3,21E-02	-1,24E-01
 Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables en tant que matières premières - MJ/UD	4,85	0	-3,62	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2,02E-02
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) - MJ/UD	10,1	2,95E-02	9,15E-01	0	0	0	0	0	0	0	0	3,26E-03	0	3,21E-02	-1,04E-01
 Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières - MJ/UD	69,7	11,2	10,2	0	0	0	0	0	0	0	0	6,32E-01	0	1,68	-2,99
 Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables en tant que matières premières - MJ/UD	3,83	0	9,50E-01	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) - MJ/UD	73,5	11,2	11,2	0	0	0	0	0	0	0	0	6,32E-01	0	1,68	-2,99
 Utilisation de matière secondaire - kg/UD	2,35E-06	0	1,18E-07	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
 Utilisation de combustibles secondaires renouvelables - MJ/UD	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
 Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables - MJ/UD	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
 Utilisation nette d'eau douce - m³/UD	2,92E-02	1,17E-04	7,51E-02	0	0	0	0	0	0	0	0	8,16E-06	0	1,67E-03	-1,11E-04

CATEGORIES DE DECHETS															
Paramètres	Etape de production	Etape de construction		Etape d'utilisation							Etape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	A1 / A2 / A3	A4 Transport	A5 Installation	B1 Utilisation	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l' énergie	B7 Utilisation de l' eau	C1 Déconstruction / démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination	
 Déchets dangereux éliminés - <i>kg/UD</i>	4,59E-04	3,17E-05	3,60E-05	0	0	0	0	0	0	0	0	1,70E-06	0	2,28E-06	-3,50E-06
 Déchets non dangereux éliminés - <i>kg/UD</i>	7,77E-01	1,83E-02	6,71E-01	0	0	0	0	0	0	0	0	9,84E-04	0	11,1	-2,84E-03
 Déchets radioactifs éliminés - <i>kg/UD</i>	1,68E-03	8,19E-05	1,46E-04	0	0	0	0	0	0	0	0	4,43E-06	0	1,17E-05	-3,57E-05

FLUX SORTANTS															
Paramètres	Etape de production	Etape de construction		Etape d'utilisation							Etape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	A1 / A2 / A3	A4 Transport	A5 Installation	B1 Utilisation	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l' énergie	B7 Utilisation de l' eau	C1 Déconstruction / démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination	
 Composants destinés à la réutilisation - <i>kg/UD</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
 Matériaux destinés au recyclage - <i>kg/UD</i>	1,21E-01	0	2,52E-02	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
 Matériaux destinés à la récupération d'énergie - <i>kg/UD</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
 Energie électrique fournie à l'extérieur - <i>MJ/UD</i>	5,49E-04	0	2,75E-01	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Energie vapeur fournie à l'extérieur – <i>MJ/UD</i>	7,40E-03	0	5,86E-01	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Energie gaz et process fournie à l'extérieur – <i>MJ/UD</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX						
Agrégation des différents modules pour réaliser un « Total d'étape » ou « Total Cycle de vie »						
Impacts/Flux unité	Etape de production	Etape de construction	Etape d'utilisation	Etape de fin de vie	Total cycle de vie	Etape des bénéfices et charges au-delà des frontières du système
Impacts environnementaux						
Changement climatique - total - <i>kg CO₂ equiv/UD</i>	3,93	1,99	0	1,28E-01	6,05	-1,78E-01
Changement climatique – combustibles fossiles - <i>kg CO₂ equiv/UD</i>	4,26	1,56	0	1,17E-01	5,94	-1,76E-01
Changement climatique - biogénique - <i>kg CO₂ equiv/UD</i>	-3,32E-01	4,24E-01	0	1,09E-02	1,03E-01	-1,94E-03
Changement climatique - occupation des sols et transformation de l'occupation des sols - <i>kg CO₂ equiv/UD</i>	4,38E-03	5,25E-04	0	6,29E-05	4,97E-03	-1,88E-05
Appauvrissement de la couche d'ozone - <i>kg CFC 11 equiv/UD</i>	3,87E-05	2,42E-06	0	3,24E-08	4,12E-05	-2,44E-08
Acidification des sols et de l'eau – <i>mol H⁺ equiv/UD</i>	1,02E-02	5,78E-03	0	7,52E-04	1,68E-02	-1,32E-04
Eutrophisation aquatique, eaux douces – <i>kg P equiv/UD</i>	1,24E-04	1,17E-05	0	6,99E-07	1,36E-04	-3,24E-07
Eutrophisation aquatique marine – <i>kg N equiv/UD</i>	7,75E-03	1,87E-03	0	2,55E-04	9,88E-03	-3,51E-05
Eutrophisation terrestre – <i>mol N equiv/UD</i>	2,75E-02	1,75E-02	0	2,73E-03	4,77E-02	-3,85E-04
Formation d'ozone photochimique – <i>kg NMVOC equiv/UD</i>	7,78E-03	4,99E-03	0	7,82E-04	1,36E-02	-1,40E-04
Epuisement des ressources abiotiques - minéraux et métaux - <i>kg Sb equiv/UD</i>	1,38E-05	4,54E-06	0	5,33E-07	1,89E-05	-4,93E-08
Epuisement des ressources abiotiques – combustibles fossiles - <i>MJ/UD</i>	70,8	22,2	0	2,31	95,4	-2,99
Besoin en eau - <i>m³ de privation equiv dans le monde/UD</i>	9,36E-01	3,20	0	7,16E-02	4,21	-3,15E-03
Indicateurs d'impacts environnementaux additionnels						
Emissions de particules fines - <i>Indice de maladies/UD</i>	1,45E-07	1,03E-07	0	1,48E-08	2,62E-07	-1,32E-10
Rayonnements ionisants (santé humaine) - <i>kBq de U235 equiv/UD</i>	2,58E-01	9,59E-02	0	9,80E-03	3,64E-01	-1,05E-02
Ecotoxicité (eaux douces) - <i>CTUe/UD</i>	147	19,5	0	2,81	170	-2,06E-01
Toxicité humaine, effets cancérigènes - <i>CTUh/UD</i>	2,91E-09	5,74E-10	0	4,57E-11	3,53E-09	-1,52E-11
Toxicité humaine, effets non cancérigènes - <i>CTUh/UD</i>	3,76E-08	1,75E-08	0	2,57E-09	5,77E-08	-1,64E-10
Impacts liés à l'occupation des sols / Qualité des sols - <i>Sans dimension/UD</i>	56,8	7,78	0	1,29	65,9	-2,26E-01
Consommation des ressources						
Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières - <i>MJ/UD</i>	5,23	4,56	0	3,53E-02	9,83	-1,24E-01
Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables en tant que matières premières - <i>MJ/UD</i>	4,85	-3,62	0	0	1,24	2,02E-02
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) - MJ/UD	10,1	9,45E-01	0	3,53E-02	11,1	-1,04E-01

IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

Agrégation des différents modules pour réaliser un « Total d'étape » ou « Total Cycle de vie »

Impacts/Flux unité	Etape de production	Etape de construction	Etape d'utilisation	Etape de fin de vie	Total cycle de vie	Etape des bénéfices et charges au-delà des frontières du système
Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières - MJ/UD	69,7	21,5	0	2,31	93,4	-2,99
Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables en tant que matières premières - MJ/UD	3,83	9,50E-01	0	0	4,77	0
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) - MJ/UD	73,5	22,4	0	2,31	98,2	-2,99
Utilisation de matière secondaire - kg/UD	2,35E-06	1,18E-07	0	0	2,47E-06	0
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables - MJ/UD	0	0	0	0	0	0
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables - MJ/UD	0	0	0	0	0	0
Utilisation nette d'eau douce - m³/UD	2,92E-02	7,52E-02	0	1,68E-03	1,06E-01	-1,11E-04
Catégories de déchets						
Déchets dangereux éliminés - kg/UD	4,59E-04	6,77E-05	0	3,98E-06	5,31E-04	-3,50E-06
Déchets non dangereux éliminés - kg/UD	7,77E-01	6,90E-01	0	11,1	12,5	-2,84E-03
Déchets radioactifs éliminés - kg/UD	1,68E-03	2,28E-04	0	1,61E-05	1,93E-03	-3,57E-05
Flux sortants						
Composants destinés à la réutilisation - kg/UD	0	0	0	0	0	0
Matériaux destinés au recyclage - kg/UD	1,21E-01	2,52E-02	0	0	1,46E-01	0
Matériaux destinés à la récupération d'énergie - kg/UD	0	0	0	0	0	0
Energie électrique fournie à l'extérieur - MJ/UD	5,49E-04	2,75E-01	0	0	2,75E-01	0
Energie vapeur fournie à l'extérieur - MJ/UD	7,40E-03	5,86E-01	0	0	5,94E-01	0
Energie gaz et process fournie à l'extérieur - MJ/UD	0	0	0	0	0	0

• Interprétation du cycle de vie

Impacts Environnementaux / Etapes	Etape de production (A1-A3)	Etape de construction (A4-A5)	Etape de vie en oeuvre (B1-B7)	Etape de fin de vie (C1-C4)	Total cycle de vie Impact environnemental du produit	Bénéfices et charges au-delà des frontières du système (D)
Changement climatique - combustibles fossiles					5,9	
	4,3	1,6	0	1,2E-01	kg CO ₂ equiv/UF	-1,8E-01
Epuisement des ressources abiotiques - minéraux et métaux					1,9E-05	
	1,4E-05	4,5E-06	0	5,3E-07	kg Sb equiv/UF	-4,9E-08
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire [1]					109	
	84	23	0	2,3	MJ/UF	-3,1E+00
Utilisation nette d'eau douce					1,1E-01	
	2,9E-02	7,5E-02	0	1,7E-03	m ³ /UF	-1,1E-04
Déchets éliminés [2]					13	
	7,8E-01	6,9E-01	0	11	kg/UF	-2,9E-03

[1] Somme de : "Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables" + "Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables".
 [2] Somme de : "Déchets dangereux éliminés" + "Déchets non dangereux éliminés" + "Déchets radioactifs éliminés".

Les impacts associés au changement climatique se répartissent à travers l'ensemble du cycle de vie, principalement en A1-A3 et A4-A5 pour les indicateurs de changement climatique et de consommation d'énergie primaire non renouvelable:

- A1-A2 : production et transport des matières premières (voiles de verre, additifs)
- A3 : fabrication (gaz naturel, électricité)
- A4 : transport du produit jusqu'au chantier.

Une tendance similaire est visible pour l'épuisement des ressources abiotiques fossiles ainsi que la consommation d'eau (production des matières premières, puis process de fabrication des plaques). L'utilisation d'énergie primaire renouvelable provient essentiellement de la palette en bois.

A l'inverse des autres indicateurs, la quantité de déchets éliminés est essentiellement générée à l'étape de fin de vie C1-C4 du fait de l'enfouissement du produit.

- Informations additionnelles sur le relargage de substances dangereuses dans l'air intérieur, le sol et l'eau pendant l'étape d'utilisation

Air intérieur

COV et formaldéhyde

Plaque de plâtre

Bien que destinée à des application extérieures, l'étiquetage sanitaire de ce produit a été réalisé.

Le classement sanitaire du produit Glasroc® X 13 est A selon l'arrêté du 19 avril 2011 relatif à l'étiquetage des produits de construction ou de revêtement de mur ou de sol et des peintures et vernis sur leurs émissions de polluants volatils.



Le rapport de mesure, attestant ce classement sanitaire est le rapport Eurofins N° 392-2017-00481310_A_EN_rev1 établi le 17 avril 2018 pour ce produit.

Comportement face aux micro-organismes

A date, il n'existe pas de méthode normalisée de mesure du développement des microorganismes sur les produits de construction. A fortiori il n'existe pas de valeurs réglementaires.

Le CSTB a développé son propre protocole en se référant aux normes NF EN ISO 846 (Evaluation de l'action des micro-organismes) et NF V 18-122 (Détermination de la teneur en ergostérol).

A titre indicatif et provisoire, le SNIP a demandé au CSTB en 2004 de caractériser l'aptitude du produit à base de plâtre à être le support d'un développement fongique.

Ces essais avec les souches *aspergillus niger*, *penicillium brevicompactum* et *cladosporium sphaerospermum* ont montré une croissance fongique visible sur quelques échantillons, et aucun développement sur d'autres.

Dans les conditions normales de conception et d'utilisation des bâtiments, on n'observe pas de développement de microorganismes à la surface des ouvrages en plaques de plâtre.

Un logement occupé dans des conditions normales est un logement sans sur-occupation et surtout bien ventilé. L'arrêté du 24 Mars 1982 modifié le 28 Octobre 1983 rend obligatoire une ventilation générale et permanente ; ce même arrêté indique également les débits minimaux de ventilation dans un logement en fonction du nombre de pièces et du type de ventilation ; on pourra s'y reporter pour plus de détails.

Sol et eau

Non pertinent pour le produit concerné par cette FDES.

• Contribution du produit à la qualité de vie à l'intérieur des bâtiments

Caractéristiques du produits participant à la création des conditions de confort hygrothermique dans le bâtiment

Non concerné. Les plaques de plâtre Glasroc® X 13 sont destinées aux applications de parement extérieur.

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort acoustique dans le bâtiment

Non concerné. Les plaques de plâtre Glasroc® X 13 sont destinées aux applications de parement extérieur.

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort visuel dans le bâtiment

Etant destiné à être recouvert, le produit ne joue aucun rôle vis-à-vis du confort visuel.

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort olfactif dans le bâtiment

Non concerné. Les plaques de plâtre Glasroc® X 13 sont destinées aux applications de parement extérieur.

Filière de recyclage



Afin de préserver les ressources naturelles et répondre aux obligations réglementaires, Placoplatre a mis en place dès 2008 une filière de recyclage des déchets à base de plâtre.

Lors de la phase de mise en œuvre ou de déconstruction, il est possible de choisir une entreprise de collecte. Celle-ci s'occupera de la récupération de tous les déchets à base de plâtre du chantier et les transportera jusqu'à l'usine où il seront broyés et

réintégrés au processus de fabrication des plaques.

En 2022, les données du SNIP⁵ ont établi que 164 500 tonnes de déchets de plâtre issus de chantier ont été recyclés par toute la filière en France. Soit une progression de 29% par rapport à 2021 (127 300 tonnes).

NB : les plaques ayant un revêtement en voile de verre ne sont pas admises dans la filière Placo® Recycling

Système de management de l'environnement

Placoplatre a fait certifier son système de management de l'environnement selon la norme ISO 14001. La certification couvre l'extraction, le concassage et le broyage du gypse dans les carrières, la conception, la production et la livraison de produits à base de plâtre, ainsi que la filière de recyclage des produits à base de plâtre. De plus les activités de conception, production et livraison de produits à base de plâtre, ainsi que la filière de recyclage des produits à base de plâtre sont également certifiées selon la norme ISO 50001 pour leur système de management de l'énergie.



⁵ Communiqué de presse du 5 avril 2023. En cours de publication sur le site : <https://www.lesindustriesduplatre.org/>